

Préavis de grève reconductible à compter du 30/06/2025

Le syndicat CGT ACCM appelle à un mouvement de grève de tous les agents et agents de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette pour les revendications suivantes :

1. Embauches : respect des critères de notation et d'ancienneté

Nous demandons que toutes les décisions d'embauches respectent rigoureusement les critères de notation ainsi que l'ancienneté des agents, selon la grille validée en CST, afin de garantir l'équité et reconnaître le travail des personnels en poste.

2. Attribution de primes : Chauffeurs, ripeurs et personnels administratifs

Nous réclamons l'instauration d'une prime mensuelle de 350 € :

- Pour les chauffeurs et ripeurs, en raison de la pénibilité et des conditions de travail difficiles qu'ils subissent quotidiennement.
- Pour le personnel administratif, dont le rôle est tout aussi essentiel au bon fonctionnement des services.

3. Mutuelle et prévoyance

La révision à la hausse de la participation à la mutuelle et à la prévoyance à hauteur de 35% du montant de la mutuelle et de la prévoyance.

4. Maladie

Nous demandons que tous les arrêts maladies soient indemnisés à 100 %.

5. Amélioration des conditions de travail

- Aires de lavage : Actuellement, seule une aire est disponible à Arles, ce qui ne permet pas de répondre aux besoins des zones de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau. Nous demandons donc la création d'une seconde aire de lavage pour optimiser l'entretien des véhicules et améliorer les conditions de travail.
- Salle de pause DMA – Arles : La salle est actuellement trop petite, mal équipée (absence de fontaine d'eau) et inadaptée. Nous demandons son agrandissement.
- Salle de pause DMA – Tarascon : Les locaux étant insalubres, nous exigeons leur remplacement, par la location ou l'achat d'un nouveau site.

6. Renforcement du matériel et des équipements

Nous demandons :

- L'ajout de 2 bennes supplémentaires pour les secteurs de Saint-Martin-de-Crau et Arles, 1 benne additionnelle à Tarascon, afin de répondre à l'augmentation de la charge de travail et améliorer l'efficacité du service.

7. Lutte contre les pratiques managériales inacceptables

- Embauches clientélistes : Nous exigeons des procédures de recrutement objectives et transparentes, excluant toute forme de favoritisme.



Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Parc des Ateliers - 5 rue Yvan Audouard - 13200 Arles

Courriel : cgt@agglo-accm.fr

- Management toxique (services administratifs et techniques) : Nous demandons une refonte des méthodes de gestion du personnel, pour mettre fin à toute forme de gestion autoritaire, injuste et/ou dégradante.
- Sanctions disciplinaires disproportionnées : Les sanctions disciplinaires doivent être justifiées et proportionnées. Nous dénonçons les mesures abusives qui nuisent au climat de travail et demandons leur suppression.

8. Gestion de la surcharge de travail et des absences

- Surcharge des camions : Nous dénonçons la surcharge régulière, source de risques et d'usure prématurée du matériel. Une gestion plus rigoureuse est indispensable.
- Tournées dominicales (Bariol-Griffeuille) : Nous réclamons une meilleure répartition du travail ou une réorganisation des tournées du dimanche.
- Repos compensatoire : En cas d'absences imprévues, nous demandons que les agents puissent bénéficier d'un retour sur repos, pour une meilleure gestion des plannings et une équité entre les équipes.
- Recrutement dans les services administratifs en tension : il est fréquent de répercuter la charge de travail d'un agent absent de manière temporaire ou prolongée voire permanente, sur un agent présent, jusqu'à l'épuisement physique et mental de l'agent. Nous exigeons des recrutements qui permettraient également de diminuer le nombre d'arrêt de travail.

9. Contrats à la semaine et sécurisation de l'emploi

Nous exigeons la fin des contrats hebdomadaires, sources d'instabilité et de précarité, ainsi que le respect des protocoles en matière d'engagements. Des contrats pérennes doivent être proposés pour garantir la stabilité professionnelle.

10. Recrutement et formation interne

- Recrutement prioritaire en interne : Pour valoriser les compétences acquises et favoriser l'évolution de carrière des agents déjà en poste.
- Nous exigeons que les recrutements tiennent compte des réussites à concours et examens professionnels, et que les agents ayant réussi soient traités comme ACCM traiterait un agent provenant de l'extérieur, ce qui exclut les périodes « d'essai ».
- Formation pour conteneurs enterrés : Nous demandons l'instauration d'un plan de formation adapté ainsi que l'acquisition de véhicules spécialisés pour répondre aux besoins de collecte des conteneurs enterrés.

11. Revalorisation salariale et avancement de carrière

Nous attendons une réponse rapide et favorable aux demandes de revalorisation salariale. De plus, les agents ayant réussi un concours ou examen interne doivent être nommés sans délai ni discrimination.

12. Respect des engagements financiers et techniques

Nous exigeons que soient tenus les engagements financiers et techniques pris dans le cadre de l'acquisition des poids lourds et autres équipements, en conformité avec les règles en vigueur.



Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Parc des Ateliers - 5 rue Tran Audouard - 13200 Arles

Courriel : cgt@cccm-accm.fr

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et afin de couvrir toutes les actions qui pourraient être décidées au niveau local, notre syndicat dépose un préavis de grève reconductible par périodes de 24 heures, et ce, à partir du 30 juin 2025, dès 00h00.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la CA ACCM quels que soient leurs statuts.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons la tenue d'une rencontre, et nous vous rappelons que, pendant le délai de préavis et avant le début de grève, vous êtes légalement tenu de négocier.



Syndicat CGT ACCM Arles Crau Camargue Montagnette

Parc des Ateliers - 5 rue Yvan Audouard - 13200 Arles

Courriel : cgt@agglo-accm.fr